

Image not found or type unknown



information concernant le licenciement économique

Par **nono08**, le **11/02/2010** à **14:40**

bonjour je voudrai savoir comment calculer le montant de mon indemnité de licenciement compte tenu du fait que je travaille depuis 7 ans dans mon entreprise de moins de 20 salariés et que je suis dans le cadre de la convention collective des imprimeries. De plus d'après cette convention j'aurai le droit à des heures payées pour une recherche d'emploi à savoir 2 heures par jour cumulables. Est-ce une obligation pour l'employeur et est-il obligé de me les payer merci pour vos réponses